

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SAS TIGERMILK FRANCE

77 rue d'Aboukir

75002 PARIS

En cours d'immatriculation

**Apports de titres de 9 sociétés
à TIGERMILK FRANCE
par TIGER HOLDINGS**

SAS TIGERMILK FRANCE (en formation)
77, rue d'Aboukir
75002 PARIS

Rapport du commissaire aux apports

Apport par TIGER HOLDINGS des titres de 9 sociétés au profit de la société TIGERMILK FRANCE (en formation)

A l'Associé unique de la SAS TIGERMILK FRANCE,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique concernant les apports devant être réalisés à la société TIGERMILK FRANCE par la société TIGER HOLDINGS nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L225-14 du Code de commerce.

Les éléments apportés ont été arrêtés dans le projet de contrat d'apport transmis en date du 06 juin 2024.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale de Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des titres à émettre par la société bénéficiaire dudit apport augmentée de la prime d'émission le cas échéant, et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Le présent rapport comporte trois parties :

- 1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS**
- 2. DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS**
- 3. CONCLUSION**

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DES APPORTS	4
1.1. Présentation des participants à l'opération	4
1.1.1. Société dont les titres sont apportés	4
1.1.2. Apporteur(s)	8
1.1.3. Société bénéficiaire des apports	8
1.1.4. Liens entre les parties	9
1.2. Nature et objectifs de l'opération	10
1.3. Description des apports	10
1.3.1. Apports à titre pur et simple	10
1.4. Évaluation des apports	10
1.5. Rémunération des apports	10
1.6. Aspects juridiques et fiscaux	11
1.7. Conditions suspensives	11
1.8. Garantie d'actif et de passif	11
2. DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRÉCIATION DE LA VALEUR DES APPORTS	12
2.1. Diligences effectuées	12
2.2. Appréciation de la valeur des apports	13
2.2.1. Méthode retenue par les parties	13
2.2.2. Autre méthode retenue par les commissaires aux apports	15
2.2.3. Méthode non retenue par les commissaires aux apports	15
3. CONCLUSION	16

1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. Présentation des participants à l'opération

1.1.1. Sociétés dont les titres sont apportés

Les 9 sociétés dont les titres sont apportés sont les suivantes :

- 2MS LAMARTINE ;
- 2MS VALMY ;
- 2MS ABOUKIR ;
- 2MS LEVIS ;
- 2MS LOUISE ;
- 2MS LAURIERS ;
- 2MS DELOYE ;
- 2MS PIZAY ;
- 2MS MARSEILLE.

- **2MS LAMARTINE :**

2MS LAMARTINE est une société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 60 000 euros, dont le siège social est situé 72 rue du faubourg Montmartre - 75009 Paris, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 889 388 039.

Cette société, immatriculée le 28 septembre 2020, a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- Restauration de tout type sur place et à emporter ;
- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation ;
- La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

Le capital de la société est composé de 60 000 actions ordinaires.

La société TIGER HOLDINGS, société anonyme de droit belge représentée par son administrateur délégué Alexis MELIKOV, est Président de la SAS 2MS LAMARTINE.

- **2MS VALMY :**

2MS VALMY est une société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 60 000 euros, dont le siège social est situé 37 Quai de Valmy - 75010 Paris, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 878 802 925.

Cette société, immatriculée le 08 novembre 2019, a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- Restauration de tout type sur place et à emporter, bar, brasserie, exploitation de débit de boisson ;

- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation ;
- La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

Le capital de la société est composé de 60 000 actions ordinaires.

La société TIGER HOLDINGS, société anonyme de droit belge représentée par son administrateur délégué Alexis MELIKOV, est Président de la SAS 2MS VALMY.

- **2MS ABOUKIR :**

2MS ABOUKIR est une société par actions simplifiée au capital de 60 000 euros, dont le siège social est situé 77 rue d'Aboukir - 75002 Paris, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 848 604 005.

Cette société, immatriculée le 26 février 2019, a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- Activité de restauration traditionnelle ;
- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation ;
- La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

Le capital de la société est composé de 60 000 actions ordinaires.

La société TIGER HOLDINGS, société anonyme de droit belge représentée par son administrateur délégué Alexis MELIKOV, est Président de la SAS 2MS ABOUKIR.

- **2MS LEVIS :**

2MS LEVIS est une société par actions simplifiée au capital de 60 000 euros, dont le siège social est situé 30 rue de Lévis - 75017 Paris, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 918 112 889.

Cette société, immatriculée le 04 août 2022, a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- Restauration de tout type sur place et à emporter ;
- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation ;
- La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises

avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

Le capital de la société est composé de 60 000 actions ordinaires.

La société TIGER HOLDINGS, société anonyme de droit belge représentée par son administrateur délégué Alexis MELIKOV, est Président de la SAS 2MS LEVIS.

- **2MS LOUISE :**

2MS LOUISE est une société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 60 000 euros, dont le siège social est situé 4/6 Place Louise de Bettignies - 59000 Lille, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 902 119 486.

Cette société, immatriculée le 06 août 2021, a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- Restauration de tout type sur place et à emporter ;
- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation ;
- La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

Le capital de la société est composé de 60 000 actions ordinaires.

La société TIGER HOLDINGS, société anonyme de droit belge représentée par son administrateur délégué Alexis MELIKOV, est Président de la SAS 2MS LOUISE.

- **2MS LAURIERS :**

2MS LAURIERS est une société par actions simplifiée universelle au capital de 60 000 euros, dont le siège social est situé 1 Rue de Lauriers - 33000 Bordeaux, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 949 289 599.

Cette société, immatriculée le 27 février 2023, a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- Restauration de tout type sur place et à emporter. Et plus généralement toutes opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social (y compris toute activité de conseil se rapportant directement ou indirectement à l'objet social), ou tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement ;
- La Société peut agir, tant en France qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association, groupement d'intérêt économique ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, les opérations rentrant dans son objet ;
- La Société peut également prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes affaires et entreprises françaises et étrangères, quel que soit leur objet.

Le capital de la société est composé de 60 000 actions ordinaires.

Alexis MELIKOV est Président de la SAS 2MS LAURIERS.

• **2MS DELOYE :**

2MS DELOYE est une société par actions simplifiée au capital de 60 000 euros, dont le siège social est situé 49 Rue PASTORELLI - 06000 Nice, immatriculée au RCS de NICE sous le numéro 978 475 556.

Cette société, immatriculée le 09 août 2023, a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- Restauration de tout type sur place et à emporter. Et plus généralement toutes opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social (y compris toute activité de conseil se rapportant directement ou indirectement à l'objet social), ou tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement ;
- L'objet social inclut également, plus généralement toutes opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social (y compris toute activité de conseil se rapportant directement ou indirectement à l'objet social), ou tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement ;
- La Société peut agir, tant en France qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association, groupement d'intérêt économique ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, les opérations rentrant dans son objet ;
- La Société peut également prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes affaires et entreprises françaises et étrangères, quel que soit leur objet.

Le capital de la société est composé de 60 000 actions ordinaires.

La société TIGER HOLDINGS, société anonyme de droit belge représentée par son administrateur délégué Alexis MELIKOV, est Président de la SAS 2MS DELOYE.

• **2MS PIZAY :**

2MS PIZAY est une société par actions simplifiée au capital de 60 000 euros, dont le siège social est situé 4 Rue de la République - 69001 Lyon, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 949 308 621.

Cette société, immatriculée le 08 mars 2023, a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- Restauration de tout type sur place ;
- L'objet social inclut également, plus généralement toutes opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social (y compris toute activité de conseil se rapportant directement ou indirectement à l'objet social), ou tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement ;
- La Société peut agir, tant en France qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de

tiers, soit seule, soit en participation, association, groupement d'intérêt économique ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, les opérations rentrant dans son objet ;

- La Société peut également prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes affaires et entreprises françaises et étrangères, quel que soit leur objet.

Le capital de la société est composé de 60 000 actions ordinaires.

Alexis MELIKOV est Président de la SAS 2MS PIZAY.

- **2MS MARSEILLE :**

2MS MARSEILLE est une société par actions simplifiée au capital de 60 000 euros, dont le siège social est situé 10 Rue de la Victoire- 75009 Paris, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 929 147 759.

Cette société, immatriculée le 24 mai 2024, a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- Service de restauration sur place avec service à table;
- L'objet social inclut également, plus généralement toutes opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social (y compris toute activité de conseil se rapportant directement ou indirectement à l'objet social), ou tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement ;
- La Société peut agir, tant en France qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association, groupement d'intérêt économique ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, les opérations rentrant dans son objet ;
- La Société peut également prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes affaires et entreprises françaises et étrangères, quel que soit leur objet.

Le capital de la société est composé de 60 000 actions ordinaires.

La société TIGER HOLDINGS, société anonyme de droit belge représentée par son administrateur délégué Alexis MELIKOV, est Président de la SAS 2MS MARSEILLE.

1.1.2. Apporteur(s)

L'apporteur est :

- **TIGER HOLDINGS**, société anonyme de droit belge au capital de 250.000 €, dont le siège social est sis 46, rue du Bailli, 1050 Ixelles, Belgique, enregistrée sous le numéro 0719.645.572, représentée par son administrateur délégué, M. Alexis MELIKOV.

1.1.3. Société bénéficiaire des apports

La société bénéficiaire est :

TIGERMILK FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 540 000 euros, dont le siège social est situé au 77, rue d'Aboukir - 75002 PARIS, en cours d'immatriculation au RCS de PARIS.

La société a pour objet, directement et indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- La souscription, l'acquisition, la détention et la cession de toutes actions, parts sociales, valeurs mobilières ou titres financiers, émis ou à émettre, et plus généralement de toutes participations ou intérêts, la gestion desdits participations et intérêts et la perception de tous revenus y attachés ;
- La gestion de ces participations ;
- L'accompagnement dans la détermination de la stratégie du groupe et l'animation des sociétés qu'elle contrôle ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique ;
- La réalisation de prestations de conseil aux entreprises ;
- Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou à tous autres objets similaires ou connexes, tant pour elle-même que pour le compte de tous tiers et susceptibles de favoriser le développement de la Société.

Le capital de la société est composé de 540 000 actions ordinaires entièrement libérées de 1 euro de valeur nominale chacune.

La société TIGER HOLDINGS, société anonyme de droit belge représentée par son administrateur délégué Alexis MELIKOV, est Président de la SAS TIGERMILK FRANCE.

1.1.4. Liens entre les parties

La société TIGER HOLDINGS, Société anonyme de droit belge est propriétaire à 100% de :

- TIGERMILK France ;
- 2MS LAMARTINE ;
- 2MS VALMY ;
- 2MS ABOUKIR ;
- 2MS LEVIS ;
- 2MS LOUISE ;
- 2MS DELOYE ;
- 2MS MARSEILLE ;
- 2MS PIZAY ;
- 2MS LAURIERS.

La société TIGER HOLDINGS, Société anonyme de droit belge est Président de :

- TIGERMILK France ;
- 2MS LAMARTINE ;
- 2MS VALMY ;
- 2MS ABOUKIR ;
- 2MS LEVIS ;
- 2MS LOUISE ;
- 2MS DELOYE ;
- 2MS MARSEILLE.

Monsieur Alexis MELIKOV est Président des sociétés :

- 2MS PIZAY ;
- 2MS LAURIERS.

Monsieur Alexis MELIKOV est associé et administrateur délégué de la Société TIGER HOLDINGS.

1.2. Nature et objectifs de l'opération

Origine de la propriété des titres :

La propriété des titres des 9 sociétés apportées et la libre disposition que l'apporteur a de ces titres, résultent des apports que ce dernier a faits à l'occasion de la constitution de ces 9 sociétés apportées, ou ultérieurement à l'occasion d'augmentations de capital.

Opération envisagée :

Selon les termes du projet de contrat d'apport transmis en date du 03 juin 2024, TIGER HOLDINGS décide d'apporter à la SAS TIGERMILK FRANCE, la pleine propriété des titres des 9 sociétés détaillées ci-après.

1.3. Description des apports

1.3.1. Apport en nature

Les apports à titre pur et simple sont les suivants :

- TIGER HOLDINGS apporte 60 000 actions de 2MS LAMARTINE ;
- TIGER HOLDINGS apporte 60 000 actions de 2MS VALMY ;
- TIGER HOLDINGS apporte 60 000 actions de 2MS ABOUKIR ;
- TIGER HOLDINGS apporte 60 000 actions de 2MS LEVIS ;
- TIGER HOLDINGS apporte 60 000 actions de 2MS LOUISE ;
- TIGER HOLDINGS apporte 60 000 actions de 2MS LAURIERS ;
- TIGER HOLDINGS apporte 60 000 actions de 2MS DELOYE ;
- TIGER HOLDINGS apporte 60 000 actions de 2MS PIZAY ;
- TIGER HOLDINGS apporte 60 000 actions de 2MS MARSEILLE.
-

Ces actions étant détenues en pleine propriété par TIGER HOLDINGS.

1.4. Évaluation des apports

Les 540 000 actions des 9 sociétés citées dans la description des apports sont évaluées à la somme de 540 000 euros soit 1 euros par action.

Les apports nets ressortant des apports désignés en 1.3. sont ainsi évalués à 540 000 euros.

1.5. Rémunération des apports

En rémunération des apports ci-dessus désignés, évalués à 540 000 euros, il sera attribué à l'apporteur, 540 000 actions ordinaires, de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, à émettre par la société TIGERMILK FRANCE, à titre d'apport en capital.

1.6. Aspects juridiques et fiscaux

Régime juridique :

Le présent apport constitue un apport pur et simple soumis au régime de droit commun des apports en nature prévu à l'article L 225-8 du Code de commerce.

Droits d'enregistrement :

Le présent apport sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

S'agissant d'apports à titre pur et simple, conformément aux dispositions de l'article 810 du Code général des impôts, l'enregistrement est effectué à titre gratuit.

Impôts directs :

La société bénéficiaire des apports est soumise de plein droit à l'impôt sur les sociétés.

En application de l'article 150-0 B du Code Général des Impôts, l'opération d'apport bénéficie de plein droit du régime de sursis d'imposition automatique des plus-values réalisées en cas d'apports de titres au profit d'une société soumises à l'impôt sur les sociétés non contrôlée par l'apporteur à l'issue de l'apport.

1.7. Conditions suspensives

L'apport ne deviendra définitif qu'après la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- L'établissement par le commissaire aux apports du présent rapport comportant l'appréciation de la valeur desdits apports et des avantages particuliers éventuels ;

1.8. Garantie d'actif et de passif

Néant.

2. DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRÉCIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. Diligences effectuées

En exécution de notre mission, nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission, afin :

- de contrôler la réalité des apports et d'apprécier l'incidence éventuelle d'éléments susceptibles d'en affecter la propriété ;
- d'apprécier la pertinence des méthodes retenues pour déterminer la valeur des apports ;
- de nous assurer que la valeur des apports n'est pas surévaluée et de vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'apport.

En particulier :

- Nous nous sommes entretenus avec Monsieur Alexis MELIKOV et ses conseils pour prendre connaissance de l'opération proposée et du contexte économique et juridique dans lequel elle se situe.
- Nous avons examiné le projet de contrat d'apport transmis en date du 06 juin 2024.
- Nous avons pris connaissance des statuts constitutifs à jour de la SAS TIGERMILK FRANCE.
- Nous avons pris connaissance des statuts à jour des sociétés suivantes :
 - 2MS LAMARTINE ;
 - 2MS VALMY ;
 - 2MS ABOUKIR ;
 - 2MS LEVIS ;
 - 2MS LOUISE ;
 - 2MS DELOYE ;
 - 2MS PIZAY ;
 - 2MS LAURIERS ;
 - 2MS MARSEILLE.
- Nous avons pris connaissance des liasses fiscales au 31 décembre 2023 des sociétés suivantes :
 - 2MS LAMARTINE ;
 - 2MS VALMY ;
 - 2MS ABOUKIR ;
 - 2MS LEVIS ;
 - 2MS LOUISE ;
 - 2MS PIZAY.
- Nous avons pris connaissance des comptes provisoires au 25 mai 2024 des sociétés suivantes :
 - 2MS DELOYE ;
 - 2MS LAURIERS.

- Nous avons pris connaissance des comptes annuels de TIGER HOLDINGS afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

- Nous avons pris connaissance du traité d'apport entre TIGER HOLDINGS et TIGERMILK FRANCE en date du 03 juin 2024.

- Nous avons demandé à Monsieur Alexis Melikov, Associé et Administrateur délégué de TIGER HOLDINGS, de nous confirmer par écrit l'exhaustivité des informations transmises afférentes à cette opération, ainsi que l'absence d'événements significatifs susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

2.2. Appréciation de la valeur des apports

2.2.1. Méthode retenue par les parties

L'apporteur apporte à la SAS TIGERMILK FRANCE la pleine propriété des :

- 60 000 actions de 2MS LAMARTINE ;
- 60 000 actions de 2MS VALMY ;
- 60 000 actions de 2MS ABOUKIR ;
- 60 000 actions de 2MS LEVIS ;
- 60 000 actions de 2MS LOUISE ;
- 60 000 actions de 2MS LAURIERS ;
- 60 000 actions de 2MS DELOYE ;
- 60 000 actions de 2MS PIZAY ;
- 60 000 actions de 2MS MARSEILLE.

Les Actions des sociétés 2MS LAMARTINE, 2MS VALMY, 2MS ABOUKIR, 2MS LEVIS, 2MS LOUISE, 2MS LAURIERS, 2MS DELOYE, 2MS PIZAY et 2MS MARSEILLE ont été évaluées à la valeur totale de 540 000 euros.

Le périmètre de l'Apport concerne les titres de neuf entités françaises détenues à 100% par TIGER HOLDINGS à la SAS TIGERMILK FRANCE, elle-même détenue par TIGER HOLDINGS.

Cet Apport s'analysant comme un apport partiel d'actifs sans changement de contrôle, ces Apports sont réalisés à la valeur nette comptable, conformément au règles prévues par les articles 743-1 et 743-2 du règlement ANC n°2019-06.

La valorisation retenue est donc celle des titres telle qu'inscrite en comptabilité de TIGER HOLDINGS.

Il en ressort les valorisations suivantes :

- 60 000 actions de 2MS LAMARTINE valorisées à 60 000€, soit 1€ par action ;
- 60 000 actions de 2MS VALMY valorisées à 60 000€, soit 1€ par action ;
- 60 000 actions de 2MS ABOUKIR valorisées à 60 000€, soit 1€ par action ;
- 60 000 actions de 2MS LEVIS valorisées à 60 000€, soit 1€ par action ;
- 60 000 actions de 2MS LOUISE valorisées à 60 000€, soit 1€ par action ;
- 60 000 actions de 2MS LAURIERS valorisées à 60 000€, soit 1€ par action ;
- 60 000 actions de 2MS DELOYE valorisées à 60 000€, soit 1€ par action ;
- 60 000 actions de 2MS PIZAY valorisées à 60 000€, soit 1€ par action ;
- 60 000 actions de 2MS MARSEILLE valorisées à 60 000€, soit 1€ par action.

Les parties au contrat d'apport ont décidé de retenir une valeur unitaire de 1 euro par action apportée. Les 540 000 actions apportées sont ainsi valorisées à la somme de 540 000 euros.

Apporteur	Titres Apportés									
	Nombre d'Actions 2MS LAMARTINE	Nombre d'Actions 2MS VALMY	Nombre d'Actions 2MS ABOUKIR	Nombre d'Actions 2MS LEVIS	Nombre d'Actions 2MS LOUISE	Nombre d'Actions 2MS LAURIERS	Nombre d'Actions 2MS DELOYE	Nombre d'Actions 2MS PIZAY	Nombre d'Actions 2MS MARSEILLE	Valeur des Titres Apportés (€)
TIGER HOLDINGS	60.000	60.000	60.000	60.000	60.000	60.000	60.000	60.000	60.000	540.000 euros
TOTAL	60.000	60.000	60.000	60.000	60.000	60.000	60.000	60.000	60.000	540.000 euros

Nous sommes d'avis que la méthodologie retenue par les parties est de nature à appréhender correctement la valeur des apports.

2.2.2. Autre méthode retenue par les commissaires aux apports

Néant.

2.2.3. Méthode non retenue par les commissaires aux apports

Néant.

3. CONCLUSION

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur nette des apports s'élevant à 540 000 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, qu'elle est au moins égale au montant de la souscription du capital social initial de la société bénéficiaire des apports.

Fait à Paris,
Le 7 juin 2024,

**Le commissaire aux apports,
S.A.S. FOX AUDIT**

Jeremy LELLOUCHE